



Probleme de caution pour un appartement

Par **Kaistef**, le **03/04/2013** à **22:39**

Bonjours alor voila j'ai quitter mon appartement , je venai de refaire tout les travaux dedans .rnQuand j'ai rendu les clé au proprietaire il ne m'a pas fait d'ett des lieux de sorti et il m'a dit que tout etai tnikel qu'il me rendai la caution sous 10jours . Tou les mois je lui donner un surpluse de loyer donc je lui est fai la reclamation . 1 mois plus tard je resoi un courrier de sa part en me disant qu'il ne me rendai pas la causion parce que j'avais les charge en plus et qu'il avait augmenter le loyer sans m'avoir averti . Que dois-je faire aider mois svp .

Par **cocotte1003**, le **04/04/2013** à **07:32**

Bonjour, votre bail prévoit il une provision pour charges que vous payez tous les mois par exemple et l'indexation des loyers est elle prévue dans votre bail, cordialement

Par **Lag0**, le **04/04/2013** à **07:58**

Bonjour,rnEffectivement, le dépôt de garantie peut servir à l'apurement des charges, mais pour cela, le bailleur doit vous remettre un document de régularisation (décompte détaillé par poste de charge).rnDe même, si effectivement vous n'êtes pas à jour des loyers, le bailleur peut régulariser avec le dépôt de garantie. Si votre bail comporte bien une clause d'indexation et que vous (ainsi que le bailleur) avez omis de l'appliquer, le bailleur est en droit de régulariser (calcul du loyer comme si toutes les indexations avaient bien été faites et paiement des arriérés ainsi générés sur les 5 dernières années).

Par **Kaistef**, le **04/04/2013** à **08:00**

Je payer les charges tous les mois